

REUNION du 11 Avril 2013 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 02.04.2013

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. RAYNAL Michel et M. ROSETE Marie (Monmadalés) - M. ALONSO Daniel (Monsaguel) – M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) - M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés :

Absents : MM. BUISSET Marc, excusé (Conne de labarde) – M. BARCHIESI Christian et M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DELAGE Hervé, excusé (Monsaguel) - M. VEYRAC Yves (Montaut) - M. LABONNE Moïse et M. DELAYRE Denis, excusés (St Aubin de Lanquais) - M. SIMON Gérard, excusé et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie.

Monsieur Legal donne lecture du courrier de Madame Martine Canaux présentant sa démission de déléguée communautaire, cette fonction étant incompatible avec la fonction de présidente de l'Office de Tourisme.

Compte Rendu de la réunion du 14 mars 2013.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget transport scolaire et affectation des résultats – 2013.03.14

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Alain Legal, Président de séance pour le vote du compte administratif 2012 du budget transport du SVS d'Issigeac dissout le 31 décembre 2012,

Monsieur Jean-Marie Fricot, Président du SVS d'Issigeac au 31 décembre 2012 quitte la salle.

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2012 du budget transport du SVS d'Issigeac, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement			Investissement	
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1		1 130.74		
Emissions 2012	14 974.78	13 567.96		
Résultats 2012	14 974.78	14 698.70		
Rés. de clôture	276.08			

Objet : Vote du Compte administratif 2012 du budget principal du SVS et affectation des résultats – 2013-03-15

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2012 du budget principal du SVS d'Issigeac, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement			Investissement	
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1		44 929.05	5 642.91	
Emissions 2012	487 734.19	458 842.13	18 242.24	21 220.30
Résultats 2012	487 734.19	503 771.18	23 885.15	21 220.30
Rés. de clôture		16 036.99	2 664.85	

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les résultats et les affectations ci-dessus et reporte au budget principal 2013 de la CCPI en crédit de fonctionnement : **13 096.06 €** (déduction faite du déficit du budget principal et du budget transport).

Le compte administratif 2012 du budget transport et principal du SVS d'Issigeac sont adoptés par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président du SVS d'Issigeac. Le conseil communautaire précise que les comptes administratifs ont été votés par chapitre et par opération.

Monsieur Jean-Marie Fricot reprend part à la séance.

Objet : Vote du Compte de gestion 2012 du budget transport du SVS – 2013-03-16 et du budget principal 2013-03-17

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2012 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote de la Taxe Ordures Ménagères (TEOM) pour 2013 – 2013-03-18

Au préalable, M. Legal remercie les membres du bureau pour leur participation active et l'enrichissement de la réflexion menée sur la construction du budget.

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 07 janvier 2010 décidant d'instituer et de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble de son périmètre,

Suite au travail réalisé par les membres du bureau, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer, pour la quatrième année, le mécanisme de lissage des taux et de zonage, dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies pour les EPCI à fiscalité propre.

Les communes sur le territoire desquelles des taux différents en vue d'une unification progressive seront votés, se répartissent comme suit :

Zone 1 :

- Bardou, Boisse, Conne de Labarde, Plaisance, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, St Aubin de Lanquais, St Cernin de Labarde, St Léon d'Issigeac, St Perdoux et Ste Radegonde : **9,00 %**

Zone 2 :

- Faurilles : **7,63 %**

Zone 3 :

- Faux : **9,40 %**

Zone 4 :

- Issigeac : **9,90 %**

En votant ces taux, on aurait un produit d'environ 280 000.00 € pour un coût prévisionnel de 281 500.00 € (collecte +traitement).

Pour info, le taux sur la communauté d'Eymet est de 8,80%

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013 comme suit :

Zone 1 :

- Bardou, Boisse, Conne de Labarde, Plaisance, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, St Aubin de Lanquais, St Cernin de Labarde, St Léon d'Issigeac, St Perdoux et Ste Radegonde : **9,00 %**

Zone 2 :

- Faurilles : **7,63 %**

Zone 3 :

- Faux : **9,40 %**

Zone 4 :

- Issigeac : **9,90 %**

- DECIDE de notifier la présente délibération aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois,

- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,

Communauté de Communes du Pays Issigeacois – Séance du 11 Avril 2013

Objet : Vote des 4 Taxes Directes Locales pour 2013 – 2013-03-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Président, Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2013 comme suit, en précisant que ces taux sont ceux simulés par le bureau d'études suite à l'intégration de la compétence scolaire :

- Taxe d'Habitation : **5,77** avec un produit attendu de 254 111
- Taxe Foncier Bâti : **5,64** avec un produit attendu de 163 391
- Taxe Foncier Non Bâti : **16,22** avec un produit attendu de 63 874
- Cotis. Foncière des Ent. : **8,48** avec un produit attendu de 30 214
- Soit un produit fiscal attendu de 511 590

Le Président ayant exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2013, comme suit :
- Taxe d'Habitation : **5,77** avec un produit attendu de 254 111
- Taxe Foncier Bâti : **5,64** avec un produit attendu de 163 391
- Taxe Foncier Non Bâti : **16,22** avec un produit attendu de 63 874
- Cotis. Foncière des Ent. : **8,48** avec un produit attendu de 30 214
- Soit un produit fiscal attendu de 511 590
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Objet : Vote des participations et subventions – 2013-03-20

Monsieur le Président rappelle les participations ou subventions versées au titre du budget 2012, et propose leur inscription sur le budget 2013, à savoir :

- Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) : 2 000.00 €
- Ecole de Musique « Le Trèfle Gardonnais » : 2 000.00 €
- Enveloppe pour d'éventuelles demandes au cours de l'année : 2 000.00 €
- Fondation du Patrimoine : 160.00 €
- Mission Locale : 1 753.00 €
- Pays du Grand Bergeracois : 4 245.12 €
- Union des Maires : 299.68 €

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé,

- DECIDE, à l'unanimité, d'inscrire les participations et subventions suivantes, sur le Budget 2013 :
- Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) : 2 000.00 €
- Ecole de Musique « Le Trèfle Gardonnais » : 2 000.00 €
- Enveloppe pour d'éventuelles demandes au cours de l'année : 2 000.00 €
- Fondation du Patrimoine : 160.00 €
- Mission Locale : 3 600.00 €
- Espace Economie Emploi : 3 000.00 €
- Pays du grand Bergeracois : 4 500.00 €
- Union des Maires : 299.69 €
- Prov'Emploi : 300.00 €

En ce qui concerne la demande de l'Espace Economie Emploi, des informations vont être demandées pour connaître les actions concrètes sur le territoire ; cette demande sera donc validée lors d'un prochain conseil.

Objet : Vote du Budget Principal 2013 – 2013-03-21

Le président présente le Budget Primitif 2013 au Conseil Communautaire comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 223 979.61 – RECETTES : 1 223 979.61

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 446 041.24 – RECETTES : 446 041.24

Le Conseil Communautaire,

- VOTE le Budget Primitif par nature :
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- DONNE pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

M. Martin demande des précisions concernant le transfert des prêts relatifs aux écoles, surtout pour Issigeac qui a renégocié l'ensemble de ces prêts.

M. Legal explique le mécanisme financier pour bien dissocier les prêts relatifs aux travaux des bâtiments scolaires et un rajustement va être fait avec la commune d'Issigeac.

Objet : Fixation de la redevance ANC et Mode de facturation pour l'année 2013 – 2013-03-22

Conformément à l'article 32 du règlement de service du SPANC, délibéré le 04 mai 2009, modifié le 11 mars 2010 et le 20 juillet 2011, il conviendra de fixer le montant et les modalités de paiement des redevances pour le contrôle de conception/réalisation et de bon fonctionnement pour l'année 2013.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués les années précédentes :

Nature de la Prestation	Redevance en €	Mode de Facturation
Conception / Réalisation	160.00 Conception : 55.00 Réalisation : 105.00	Recouvrement par la Trésorerie
Certificat d'urbanisme	55.00	Recouvrement par la Trésorerie
Diagnostic / Bon Fonctionnement	60.00 (15 € / an)	Recouvrement assuré par le Service de Distribution d'eau.

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2013, à savoir :

Nature de la Prestation	Redevance en €	Mode de Facturation
Conception / Réalisation	160.00 Conception : 55.00 Réalisation : 105.00	Recouvrement par la Trésorerie
Certificat d'urbanisme	55.00	Recouvrement par la Trésorerie
Diagnostic / Bon Fonctionnement	60.00	Recouvrement assuré par la Trésorerie

M. Legal informe l'assemblée qu'un nouveau technicien a été embauché par la SAUR depuis le mois de mars et qu'il reste environ une cinquantaine de diagnostics à réaliser sur le territoire.

Il est demandé à la communauté de se renseigner sur les tarifs appliqués par la communauté d'Eymet.

Objet : Vote du Budget Annexe du SPANC pour 2013 – 2013.03.23

Le président présente le Budget Annexe SPANC pour l'année 2013 au Conseil Communautaire :

FONCTIONNEMENT
DEPENSES : 52 612.77 – RECETTES : 52 612.77

INVESTISSEMENT
DEPENSES : 673.14 – RECETTES : 1 647.28

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE le Budget Annexe SPANC par nature :
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Communauté de Communes du pays Issigeacois – Séance du 11 Avril 2013

- VOTE la section d'investissement en suréquilibre,
- DONNE pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Ecoles : Conventions de partenariat – 2013.03.24

Le président explique que dans le cadre de la compétence scolaire, il est nécessaire de renouveler avec notre prestataire, la convention de partenariat « e-Quilibre », logiciel permettant d'optimiser les commandes d'approvisionnement en fournissant la totalité des besoins pour la confection des menus tout en respectant un plan alimentaire spécifique à notre activité.

Il présente également la convention de partenariat proposée par l'association « Les Tri Tout » souhaitant réaliser un jardin à l'école d'Issigeac.

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

Prend acte des différentes conventions de partenariat,
Autorise le président à signer ces conventions

Objet : Partenariat avec l'association « Les Tri Tout » : Versement d'une subvention – 2013.03.25

Vu la demande de subvention de l'association « Les Tri Tout »,

Vu les animations prévues sur le territoire et notamment sur le site scolaire d'Issigeac,

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

Décide de verser une subvention de départ de 200.00 € pour l'année 2013 à l'association « Les Tri Tout »

Questions diverses.

- Transport Scolaire : M. Fricot informe l'assemblée qu'il a été demandé au Conseil Général la mise en place d'un 3^{ème} circuit pour servir les nouvelles communes adhérentes ; un circuit supplémentaire permettrait également de réduire le délai de transport pour les enfants.

A prévoir la signalisation des nouveaux arrêts.

- M. Legal fait part de la demande de la commune de Faurilles pour la révision de sa carte communale.

- M. Legal fait le point sur les différentes réunions des commissions de travail « Eco-Tourisme » et les réunions de bureau avec Eymet.

- Tourisme : Suite à la démission de Mme Canaux, il sera nécessaire de désigner lors d'un prochain conseil un nouveau délégué pour représenter la communauté.

Prochain conseil : Il est prévu un conseil communautaire commun avec Eymet le 02 mai à Plaisance.

Fin de la séance : 23 heures 20.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 14.03.2013
2013.03.14	Vote du compte administratif 2012 du budget transport scolaire
2013.03.15	Vote du compte administratif 2012 du budget principal du SVS
2013.03.16	Vote du compte de gestion du budget transport scolaire
2013.03.17	Vote du compte de gestion du budget principal du SVS
2013.03.18	Vote de la TEOM
2013.03.19	Vote des 4 Taxes Directes Locales pour 2013
2013.03.20	Vote des participations et subventions
2013.03.21	Vote du budget principal 2013
2013.03.22	Fixation de la redevance ANC et mode de facturation pour 2013
2013.03.23	Vote du budget annexe SPANC 2013
2013.03.24	Ecoles : Conventions de partenariat
2013.03.25	Partenariat avec l'association « Les Tri Tout » : Versement d'une subvention
	Questions diverses.